



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 août 2021
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8836^e séance, le 17 août 2021, la question intitulée « Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et l'exposé qui a été fait le 8 juillet 2021 par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Annadif Khatir Mahamat Saleh, et exprime son plein appui au Représentant spécial dans l'accomplissement de son mandat, y compris dans l'exercice de son rôle de Président de la Commission mixte Cameroun-Nigéria. Le Conseil considère que, pour être responsable et crédible, la médiation assurée par l'UNOWAS exige, entre autres, une appropriation nationale, le consentement des parties au différend ou au conflit visé et le respect de la souveraineté nationale, comme l'a indiqué l'Assemblée générale dans sa résolution 70/304.

Le Conseil rappelle ses résolutions 2584 (2021), 2512 (2020), 2480 (2019), 2423 (2018), 2391 (2017), 2359 (2017), 2349 (2017) et 2320 (2016), ainsi que les déclarations antérieures de sa présidence sur la question.

Sécurité

Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration des conditions de sécurité dans certains pays de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, par la montée du terrorisme au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, ainsi que dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest, et par la piraterie dans le golfe de Guinée, et encourage la poursuite des efforts menés aux niveaux national et régional pour lutter contre ces menaces. Il se dit grandement préoccupé par les actions violentes menées par les acteurs non étatiques, lesquelles entravent le retour de l'autorité de l'État, le rétablissement des services sociaux de base et la restauration de l'état de droit dans certaines zones de la région.

Le Conseil condamne énergiquement les attaques constantes dans la région dirigées contre les civils, les représentants des institutions locales, régionales et des États, ainsi que les forces de sécurité nationales, internationales et des Nations Unies. Il affirme qu'il est nécessaire de veiller à ce que les auteurs de violations des droits humains et de violations du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, répondent de leurs actes. Il réitère sa ferme



condamnation des attaques et des menaces d'attaque dirigées contre les écoles, les enfants et le personnel éducatif, y compris des enlèvements survenus récemment au Nigeria. Il souligne également qu'il importe de protéger les civils, y compris les enfants en période de conflit armé.

Le Conseil réaffirme que la stabilisation de la situation et la protection des civils dans la région incombent au premier chef aux États et nécessitent une réponse pleinement intégrée, menée par les autorités respectives de ces pays, avec l'appui de l'UNOWAS, des organisations régionales et de la communauté internationale, englobant la poursuite simultanée de progrès dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance démocratique, de l'aide humanitaire, du développement durable, de la réconciliation et des droits humains, afin d'édifier des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Il souligne qu'il importe de s'attaquer aux conditions sous-jacentes qui favorisent la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme en Afrique, notamment en veillant à la reconstruction et au relèvement nationaux, en renforçant la bonne gouvernance et en facilitant le développement socioéconomique en Afrique, en particulier au moyen de la création d'emplois et de la promotion de l'esprit d'entreprise, et en fournissant des services d'éducation et de soins de santé en vue de contribuer au bien-être des personnes. Il souligne également l'importance que revêt la participation pleine, égale et véritable des femmes au maintien de la paix et de la sécurité, conformément à sa résolution 1325 (2000) et à toutes ses résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité.

Le Conseil accueille avec satisfaction l'évaluation de la faisabilité d'un projet civil conjoint visant à lutter contre la violence intercommunautaire dans la région ainsi que les recommandations formulées par le Secrétaire général. À cet égard, il invite le Secrétaire général à tirer parti des initiatives et mécanismes existants des Nations Unies pour mener des actions concertées et interpilliers en vue de lancer des projets ayant spécialement pour objet d'endiguer la violence intercommunautaire de manière plus tangible, dans la limite des ressources existantes, en étroite coordination avec l'Union africaine, notamment la Mission pour le Mali et le Sahel, la CEDEAO et le G5 Sahel, et demande aux partenaires bilatéraux et aux partenaires de développement, notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et autres institutions financières internationales, de prêter leur appui dans ce cadre. Il encourage également le Secrétaire général à commencer à appliquer les recommandations dans la région du Liptako-Gourma, qui est gravement touchée par la violence intercommunautaire, et à lui rendre compte des progrès accomplis à cet égard dans son prochain rapport sur l'UNOWAS.

Le Conseil est conscient des effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles, notamment la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et leurs conséquences en termes d'insécurité alimentaire, entre autres facteurs, sur la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, maintient que les gouvernements et les organismes des Nations Unies doivent mettre en place des stratégies à long terme, fondées sur des évaluations exhaustives des risques, pour favoriser la stabilisation et la résilience, et encourage l'UNOWAS à continuer de tenir compte des informations à ce sujet dans ses activités.

Le Conseil se déclare gravement préoccupé par les répercussions du conflit libyen sur les pays voisins, en particulier au Sahel, et notamment les menaces que font peser le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes, ainsi que l'afflux de groupes armés et de mercenaires. Il

encourage la poursuite du soutien international et de la coopération régionale ainsi que la coordination entre la Libye, les pays voisins du Sahel et les organismes compétents des Nations Unies, notamment en vue de prévenir toute nouvelle déstabilisation de la région.

Organisations et mécanismes régionaux

Le Conseil salue les efforts déployés par les pays d’Afrique de l’Ouest et du Sahel ainsi que par l’Union africaine et la CEDEAO pour prévenir et régler les problèmes de sécurité, qui sont exacerbés par le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, notamment les flux d’armes illicites, dans la région. Il se félicite du rôle crucial que jouent la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (FC-G5S) dans la lutte contre les groupes terroristes qui sévissent dans la région. Il rappelle que le Groupe de cinq pays du Sahel a la responsabilité de fournir à la FC-G5S des ressources suffisantes et se félicite des contributions nationales à cet égard, tout en soulignant qu’il importe d’assurer un soutien bilatéral et international constant pour lui permettre de parvenir à une mise en œuvre et à une autonomie totales et durables. Il se réjouit également du renforcement de la coopération entre la CEDEAO et la Communauté économique des États de l’Afrique centrale sur le Golfe de Guinée et de l’engagement pris de réactiver les mécanismes de coordination régionale en matière de sécurité maritime. Il se félicite des efforts que déploie actuellement la CEDEAO pour évaluer ses plans d’action-cadres en matière de prévention des conflits, et demande que le Représentant spécial du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel renforce son appui politique et son action dans ce cadre en vue d’en assurer la bonne mise en œuvre dans les pays de la région.

Questions politiques

Le Conseil rappelle que le dialogue politique et la recherche du consensus entre toutes les parties prenantes sur les grandes priorités nationales constitue un moyen important de parvenir à une réconciliation durable. Tout en réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l’indépendance, à l’unité et à l’intégrité territoriale de tous les États de la région et tout en soulignant la nécessité de respecter pleinement le principe de non-ingérence, il souligne que la bonne gouvernance démocratique est indispensable à la paix et à la stabilité à long terme en Afrique de l’Ouest et au Sahel. Il salue la transition démocratique intervenue récemment au Niger et les efforts de réconciliation menés au Burkina Faso, en Côte d’Ivoire et au Togo, et encourage la poursuite de ces dialogues. Il salue également l’action de bons offices exercée par l’UNOWAS en faveur des pratiques démocratiques ainsi que le rôle de médiation décisif joué par la CEDEAO dans la région.

Le Conseil salue les efforts déployés par les pays de la région pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques, notamment en vue d’accroître le nombre de femmes exerçant de hautes responsabilités publiques, conformément aux dispositions constitutionnelles de chaque État et aux engagements pris aux niveaux national, régional et mondial, ainsi que plus largement le nombre de femmes occupant des fonctions électives, se félicite des informations communiquées par le Secrétaire général sur cette question, et encourage l’UNOWAS à continuer de communiquer des informations tenant compte des questions de genre.

Questions humanitaires

Le Conseil se déclare préoccupé par la détérioration de la situation humanitaire globale dans la région, qui est aggravée par les effets de la pandémie de COVID-19 et résulte pour une grande part des déplacements forcés, de l'extrême pauvreté, de l'insécurité alimentaire, qui est particulièrement grave au Sahel et dans le bassin du lac Tchad, des inégalités sociales et de la violence, notamment sexuelle et fondée sur le genre, et réaffirme la nécessité d'assurer l'accès à l'éducation et à la santé. Il demande que soit assurée la fourniture durable, en toute sécurité et sans entrave, de l'aide humanitaire et médicale à toutes les personnes qui en ont besoin, y compris l'accès à des services de santé en matière de sexualité et de procréation, de santé mentale et de soutien psychosocial pour les personnes rescapées de violences sexuelles pendant ou après un conflit, sans aucune discrimination. Il appelle en outre à des actions humanitaires et de développement significatives, notamment par la mobilisation de ressources pour le financement des plans de réponse humanitaire, ainsi que par le décaissement des fonds précédemment annoncés. Il condamne toutes les formes de violence et d'intimidation contre le personnel humanitaire et médical, et encourage les États de la région à prendre des mesures pour que les auteurs de tels actes soient traduits en justice, comme le prévoient les lois nationales et conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Tout en rappelant sa résolution [2532 \(2020\)](#) et en ayant conscience des efforts consentis par les pays d'Afrique de l'Ouest pour riposter efficacement à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Conseil note que la pandémie a encore exacerbé les facteurs de conflit existants et eu de graves répercussions sur les plans socioéconomique et politique et sur la sécurité, a aggravé la situation humanitaire dans la région et a eu des effets disproportionnés sur les femmes et les filles, les enfants, les réfugiés, les déplacés, les personnes âgées et les personnes handicapées. Il souligne l'importance de la coopération et de la solidarité internationales, salue les efforts faits et les contributions apportées par l'UNOWAS, l'Union africaine, la CEDEAO et d'autres États Membres, et demande que l'on continue à soutenir et à renforcer la coopération afin de riposter de façon globale et inclusive à la pandémie de COVID-19, notamment en assurant un accès égal et d'un coût abordable au vaccin et aux services de santé essentiels.

Le Conseil réaffirme qu'il importe d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. À cet égard, il se félicite de la collaboration complémentaire nouée entre, d'une part, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, qui a pour mission de mener des activités de sensibilisation et de mobilisation politiques ainsi que de lui rendre compte de la situation au Sahel et de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée, et, d'autre part, le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel, qui est chargé de diriger l'action collective, et notamment de mobiliser des ressources, en vue de mettre en œuvre la Stratégie intégrée et le Plan d'appui afin de renforcer la réponse des Nations Unies en matière de développement dans la région.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte des efforts faits par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines mentionnés dans la présente déclaration et sur le mandat de l'UNOWAS, notamment sur l'incidence négative des activités menées par les acteurs non étatiques sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire dans la région ».